

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Conseil supérieur de la langue française

Québec 

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Internet : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Internet du Conseil :
les avis, la liste des membres, des communiqués
de presse, des données statistiques et de nombreux
autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2009

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781
ISBN 978-2-550-55791-3 (relié)
ISBN 978-2-550-55790-6 (PDF)

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de la Charte de la langue française,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. St-Pierre'.

Christine St-Pierre
Québec, mai 2009



Madame Christine St-Pierre
Ministre responsable de la Charte
de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,



Conrad Ouellon
Québec, mai 2009



Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données	IX
Membres du Conseil supérieur de la langue française	X

P R E M I È R E P A R T I E

Rapport du président	1
----------------------------	---

D E U X I È M E P A R T I E

Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat	4
II La composition et le fonctionnement	4
III Les assemblées	4
IV Les ressources humaines et financières	4
V La structure administrative	6
VI Le cadre de gestion	8

T R O I S I È M E P A R T I E

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2008-2009	11
II Les résultats	11
Axe d'intervention 2	
<i>La célébration de la vitalité de la langue française</i>	11
Axe d'intervention 3	
<i>La veille en matière linguistique</i>	12

Q U A T R I È M E P A R T I E

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information	20
--	----

A N N E X E I

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française	21
--	----

A N N E X E II

Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française	23
---	----



Déclaration sur la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française relèvent de ma responsabilité et celle-ci porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil supérieur de la langue française énonce :

- la mission, le mandat, les valeurs et les orientations du Conseil;
- les objectifs et les résultats obtenus;
- les données exactes et fiables.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle appropriés afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique du Conseil.

Je déclare que les renseignements figurant dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Le président,



Conrad Ouellon
Québec, mai 2009

Membres du Conseil supérieur de la langue française



Monsieur Conrad Ouellon est président du Conseil supérieur de la langue française depuis le 18 octobre 2005. Il est titulaire d'un Ph. D. (linguistique) de l'Université Laval. À cette université, il a été directeur du Département de langues et linguistique, vice-doyen de la Faculté des lettres, directeur du Centre international de recherche en aménagement linguistique et directeur-fondateur du programme de maîtrise en orthophonie de la Faculté de médecine.



Monsieur Delfino Campanile est organisateur communautaire depuis 22 ans. Il a travaillé principalement au CLSC Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés.



Monsieur Winston Chan est titulaire d'un doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et exerce sa profession en pratique privée à Montréal. Fils d'une famille immigrante, il a joué un rôle actif au sein de l'organisme PROMIS dans l'aide aux devoirs en français auprès d'enfants immigrés, et ce, tout au long de ses études secondaires et collégiales. Depuis quelques années, il donne des conférences aux jeunes du secondaire et est « cybermentor » pour Academos, un programme facilitant le choix de carrière des jeunes Québécois.



Madame Mélanie Joly est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit européen et comparé de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni. Elle a pratiqué le droit au sein des groupes de litiges commerciaux de grands cabinets juridiques internationaux. Après avoir effectué un stage comme journaliste à la salle des nouvelles de la télévision de Radio-Canada à Montréal, elle est devenue directrice du secteur du développement corporatif au bureau de Montréal de la firme de communications Cohn & Wolfe. Très engagée dans diverses causes sociales, elle est également cofondatrice du groupe de réflexion Génération d'idées.



Monsieur Jocelyn Létourneau est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et économie politique du Québec contemporain à l'Université Laval. Il dirige une alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur le thème « Les Canadiens et leurs passés » et est l'auteur d'une quinzaine de livres, dont certains ont été publiés en codirection.



Madame Sylvia Martin-Laforge possède une vaste expérience dans le secteur public, tant fédéral que provincial. Au cours de sa carrière, elle a participé à la mise en œuvre de bon nombre de politiques et de programmes, notamment sur la dualité linguistique, l'équité en emploi, la violence faite aux femmes, la condition féminine. Elle a également été très active auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, des groupes de femmes et des collectivités autochtones.

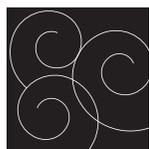


Madame Lorraine Pagé est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). En 1985, elle est élue à la présidence de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Elle a ensuite été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de 1988 à 1999, puis directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante.



Monsieur Roger Plamondon est président du conseil d'administration de société en commandite Stationnement de Montréal et trésorier de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il a été responsable, pour Réno-Dépôt et Costco, de l'implantation de ce nouveau concept d'établissements au Québec. Il a ensuite occupé le poste de vice-président régional de l'exploitation de Home Depot, pour l'est du Canada. Il est aujourd'hui consultant pour de nombreuses compagnies de développement immobilier et de commerce de détail. Monsieur Plamondon est titulaire d'un B.A.A. (option sciences immobilières) et d'un MBA (option finance) des HEC de l'Université de Montréal.





PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président



Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil supérieur de la langue française a connu une période d'activités intense, en lien avec la multiplication des événements liés à la situation linguistique du Québec, d'une part, et avec les diverses manifestations suscitées par la célébration du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, d'autre part.

La recrudescence marquée de l'intérêt de l'ensemble des médias québécois pour les questions d'ordre linguistique a alimenté les débats sur la langue, particulièrement au cours des derniers mois de l'année budgétaire 2007-2008, et elle s'est maintenue au début de la période 2008-2009. La publication en mai 2008 du rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, présidée par messieurs Gérard Bouchard et Charles Taylor, a soulevé plusieurs questions touchant la situation linguistique, en lien avec la francisation et l'intégration des immigrants au Québec. La publication par l'Office québécois de la langue française du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec*, pour la période 2002-2007, a également suscité de nombreuses réactions sur la place relative du français au Québec et sur son avenir. C'est dans ce contexte que le Conseil supérieur de la langue française publiait en juin 2008 un avis intitulé *Le français, langue de cohésion sociale*, puis entreprenait une réflexion sur les concepts associés de norme de référence, de qualité et de maîtrise de la langue.

Le 400^e anniversaire de la ville de Québec et le XII^e Sommet de la Francophonie réunissant les délégations de quelque 69 États et gouvernements ont favorisé la tenue de nombreux événements à caractère scientifique, de niveau national et international, dont plusieurs avaient trait à la vitalité du fait français en Amérique et aux rapports que le Québec entretient avec la francophonie internationale. Le Conseil, par sa présence et sa participation à ces manifestations, a contribué à faire progresser la réflexion sur divers sujets comme la diversité de la langue française et la norme de référence du français.

Je tiens à souligner que les membres du Conseil ont joué un rôle capital dans l'orientation des travaux de l'année 2008-2009. Je leur sais gré de leur grande disponibilité tout autant que de leur détermination à vouloir renforcer le rôle du français dans le développement de la cohésion sociale au Québec.

Au moment de dresser le bilan de l'année 2008-2009, il est important de mettre en évidence les actions les plus significatives du Conseil.

L'avis *Le français, langue de cohésion sociale* remis en juin 2008 à madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la Charte de la langue française, soumet un projet de société qui vise la promotion de la langue française au Québec, sa maîtrise et la progression de son usage public par tous les Québécois. Plus particulièrement, il soutient l'idée que l'intégration sociale

des immigrants est indispensable au développement d'une société francophone en Amérique du Nord, au Québec. À l'importance que la société d'accueil accorde à l'immigration pour l'avenir du Québec doit correspondre un effort de même niveau de l'État et de la population québécoise pour l'aboutissement de ce projet social. Cet effort doit, d'une part, s'appuyer sur une transformation de l'école québécoise dans son rôle de francisation et d'intégration; d'autre part, il ne peut vraiment produire ses effets que s'il ouvre l'accès au réseau social qu'est le monde du travail aux Québécois de toutes origines, là où les efforts de francisation doivent se voir récompensés.

La réussite d'un tel projet passe, on l'imagine facilement, par de nouvelles façons de faire et par une concertation qui met à contribution la volonté et l'expertise de toutes les composantes de la société québécoise, de l'État jusqu'à l'école et l'entreprise. Ce sont là les conditions d'une intégration sociale réussie des immigrants et d'un élargissement de l'usage du français dans le monde du travail. Il est utile de préciser que ces réflexions valent pour l'ensemble des composantes de la société québécoise.

Le Conseil tient tout particulièrement à insister sur les obligations qui incombent à la société d'accueil; il estime, en effet, qu'il est illusoire de croire que l'incitation à la francisation des immigrants ait des chances de réussir si la société québécoise ne remplit pas adéquatement sa partie du contrat moral. Nous reprenons les propos que nous avons tenus devant la commission Bouchard-Taylor en décembre 2007 : « [...] la primauté accordée au français exige que l'État s'assure que les immigrants puissent vivre dans un environnement qui les incite à utiliser le français partout dans l'espace public. Le français ne peut pas être réellement la langue commune de la sphère publique s'il n'est pas, sans conteste, la langue normale et habituelle du travail; et, dans ce domaine, d'importants progrès restent à faire. »

L'avis *Le français, langue de cohésion sociale* a bénéficié d'une excellente couverture des médias québécois. Et surtout, plusieurs mesures annoncées ou mises en place au cours de l'année, particulièrement par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vont dans le sens des recommandations du Conseil. D'autres recommandations seront soumises à un examen plus approfondi.

Au cours de la dernière année, le Conseil supérieur de la langue française a cru nécessaire de définir sa vision de la norme de référence du français qu'on doit utiliser au Québec en s'appuyant sur ses prises de position antérieures ainsi que sur celle de l'Office québécois de la langue française. Il est clair que le Conseil ne fera pas la promotion de la « langue québécoise » en l'opposant à la langue française. Notre organisme ne retient d'ailleurs pas ce genre d'opposition. La langue que l'on doit maîtriser, c'est la langue française, c'est le français qui assure le lien avec l'ensemble du monde francophone, avec ses outils de référence. La langue des Québécois, c'est le français; un français comportant des modulations particulières, mais le français quand même.

Nous avons tenu à préciser que cette ouverture à la variation géographique du français n'est pas une invitation au laxisme. Dans notre esprit, il est clair qu'on ne peut acquérir la maîtrise du français qu'au prix d'un apprentissage exigeant. On doit pouvoir en appliquer les codes orthographique et grammatical, en connaître la syntaxe, être en mesure de manier un vocabulaire riche et précis. Il faut également être capable d'utiliser les registres de langue appropriés aux différentes situations de communication.

Le Conseil estime enfin que le temps est venu de passer de l'étape du débat sur la norme à celui de la maîtrise de la langue. C'est un dossier auquel il faudra consacrer temps et énergie au cours des prochaines années.

Le Conseil supérieur de la langue française a participé de façon étroite à plusieurs manifestations au cours de l'année 2008-2009. Nous avons prononcé des conférences à l'occasion de congrès internationaux comme celui de la Fédération internationale des professeurs de français et dans le cadre d'une série de grandes conférences au Musée de l'Amérique française. En collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française, nous avons organisé un important colloque international intitulé La langue française dans sa diversité, qui s'est déroulé à Québec en septembre 2008. Toutes ces activités nous ont fourni l'occasion de présenter la vision du Conseil sur la question de la consolidation du français comme facteur de cohésion sociale de même que sur le dossier prioritaire de la maîtrise de la langue. En d'autres occasions, comme au congrès de l'American Council for Quebec Studies, nous avons fait part des défis que posent au Québec la mondialisation et les changements démographiques.

Nous avons également suscité des rencontres et participé à des échanges portant sur différents thèmes comme la francisation et l'intégration des immigrants ou le développement de la cohésion sociale par l'usage d'une langue partagée. Parmi nos interlocuteurs, on compte des représentants d'organismes

syndicaux, de groupes communautaires, des dirigeants de commissions scolaires, de même que des services et organismes gouvernementaux. Enfin, dans le but de mieux faire connaître les positions du Conseil tout autant que de comprendre les préoccupations et les opinions de groupes de citoyens, et spécialement des jeunes, notre organisme s'est associé à l'Institut du Nouveau Monde pour la tenue d'activités à l'École d'été 2008, mais surtout pour l'organisation du forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?* qui aura lieu à Montréal au début d'avril 2009. Ces diverses activités témoignent de la pertinence des questions que le Conseil soulève.

Bref, l'année 2008-2009 fut l'occasion pour le Conseil supérieur de la langue française de marquer sa place dans l'espace public. Par ses prises de position, ses publications, l'organisme a joué le rôle qui est le sien dans l'évolution du débat linguistique, dans un souci d'ouverture à la diversité sociale, mais dans le respect des objectifs de la Charte de la langue française. La Commission de la culture de l'Assemblée nationale, dans son rapport sur les trois organismes du programme de la Charte de la langue française produit à la suite de l'examen de la mission, des activités et de la gestion de ces organismes, a d'ailleurs reconnu l'ampleur et la qualité du travail qu'ils accomplissaient.



DEUXIÈME PARTIE

Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1^{er} octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire son mandat du titre IV :

« Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

« À ce titre, le Conseil :

- 1) donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
- 2) saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement. » (Article 187.)

« Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

- 1) recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
- 2) effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

« En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. » (Article 188.)

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;

- sept personnes, après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

III Les assemblées

Le Conseil supérieur de la langue française a tenu huit assemblées ordinaires pendant l'exercice 2008-2009.

Assemblées du Conseil supérieur de la langue française 2008-2009

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
18 avril 2008	37 ^e assemblée	Montréal
16 mai 2008	38 ^e assemblée	Montréal
23 mai 2008	39 ^e assemblée	Montréal
6 juin 2008	40 ^e assemblée	Montréal
18 juin 2008	41 ^e assemblée	Montréal
19 septembre 2008	42 ^e assemblée	Québec
21 novembre 2008	43 ^e assemblée	Montréal
20 février 2009	44 ^e assemblée	Montréal

IV Les ressources humaines et financières

Les membres du Conseil peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent pour assurer le secrétariat, la recherche, l'administration et les communications.

A. Le personnel permanent

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, l'effectif autorisé était de seize postes, soit un poste de personnel hors cadre, deux postes de cadres, sept postes de professionnels, un poste de technicien et cinq postes réservés au personnel de soutien.

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2008-2009 Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Technicien	Personnel de soutien	Total
Total	1	2	7	1	5	16

Le tableau suivant fait état du nombre de membres de groupes cibles embauchés au cours de l'exercice. On y trouvera aussi le taux d'embauche selon le statut d'emploi. Le taux global s'est maintenu en 2008-2009 à 50 %, soit 2 personnes sur un total de 4.

Taux d'embauche de membres des groupes cibles selon le statut d'emploi (2008-2009)

Statut d'emploi	Embauche totale	Nombre de personnes embauchées selon le groupe cible					Taux d'embauche selon le statut d'emploi ¹
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Permanent	3	1	0	0	0	1	33 %
Occasionnel	1	1	0	0	0	1	100 %
Total	4	2	0	0	0	2	50 %

B. Les ressources financières

Pour l'exercice 2008-2009, le Conseil avait à sa disposition des crédits qui s'élevaient à 1 618 800 \$. À ces crédits s'est ajouté un montant de 100 000 \$, conformément au CT 206609 du 17 juin 2008, pour la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental Réussir ensemble en français. Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

État du budget pour l'année 2008-2009

Tableau comparatif des dépenses pour l'année 2007-2008 et 2008-2009

	2007-2008 (\$)	2008-2009 (\$)
Budget de dépenses		
Rémunération	845 435	849 616
Fonctionnement*	540 946	584 976
Transfert	15 000	15 000
Total	1 401 381	1 449 592
Budget d'investissement		
Immobilisations	7 357	10 100

* Y compris les dépenses d'amortissement.

C. Les ressources informationnelles

Le Conseil a amorcé un projet de refonte de son site Internet visant plusieurs objectifs, dont :

- moderniser le site pour le rendre plus attrayant et convivial (tant sur le plan du graphisme que de l'ergonomie);
- renouveler l'image du Conseil pour en faire une référence incontournable en matière d'information sur la situation linguistique du Québec;
- élaborer un nouveau contenu présentant de l'information pratique et accessible sur ce que signifie « Vivre en français au Québec »;
- diffuser de l'information générale sur la situation linguistique, à partir d'événements de l'actualité;
- répondre aux besoins des jeunes en matière d'information;
- permettre au citoyen de porter un jugement plus éclairé sur la situation linguistique québécoise;
- permettre à des usagers qui ne sont pas informaticiens de participer à la mise à jour de l'information et à l'intégration de contenu dans le site (gestion autonome du contenu).

1. Le taux d'embauche selon le statut d'emploi se calcule en divisant le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut d'emploi donné par le nombre total de personnes embauchées en 2008-2009 et ayant ce statut d'emploi.

L'atteinte de ces objectifs passe par une présentation visuelle rafraîchie de l'information qu'on trouve déjà dans le site. Pour atteindre un public plus jeune et moins spécialiste, une section « jeunesse » abordant les questions inhérentes à la vie en français au Québec sera conçue.

D. La modernisation

Le 1^{er} avril 2008, la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) a été implantée. Des efforts à l'égard de la gestion du changement ont été déployés dans le contexte de l'implantation de ce nouveau système; plus particulièrement, des employés ont suivi une formation pour les initier à ce nouvel outil.

Au cours de la dernière année, cette opération a nécessité la formation de 3 personnes pour un total de 37 jours/personnes de formation. Cela s'ajoute donc à la formation de 7 personnes pour un total de 105 jours/personnes pour l'année d'implantation 2007-2008, ce qui porte à 142 jours/personnes la formation reçue pour l'ensemble du projet SAGIR-SGR1.

V La structure administrative

En 2008-2009, la structure administrative du Conseil a été modifiée à la suite de la nomination d'un directeur de l'administration et des communications, et de la création du poste de directeur général. Le président, le directeur général, également responsable de la recherche, et le directeur de l'administration et des communications s'appuient sur les membres du personnel œuvrant dans les secteurs du secrétariat du bureau du président, de l'administration, des communications et de la recherche.

Le Secrétariat du bureau du président

Le Secrétariat du bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du Conseil, de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'agenda du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements.

L'Administration

Le Service de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien administratif, financier et en ressources humaines des activités du Conseil. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et de s'assurer que l'organisme les respecte. Le Service de l'administration veille à la préparation des documents destinés à la publication et il s'assure en outre du suivi des documents administratifs. Il coordonne la rédaction du Rapport annuel de gestion et du Plan d'action de développement durable.

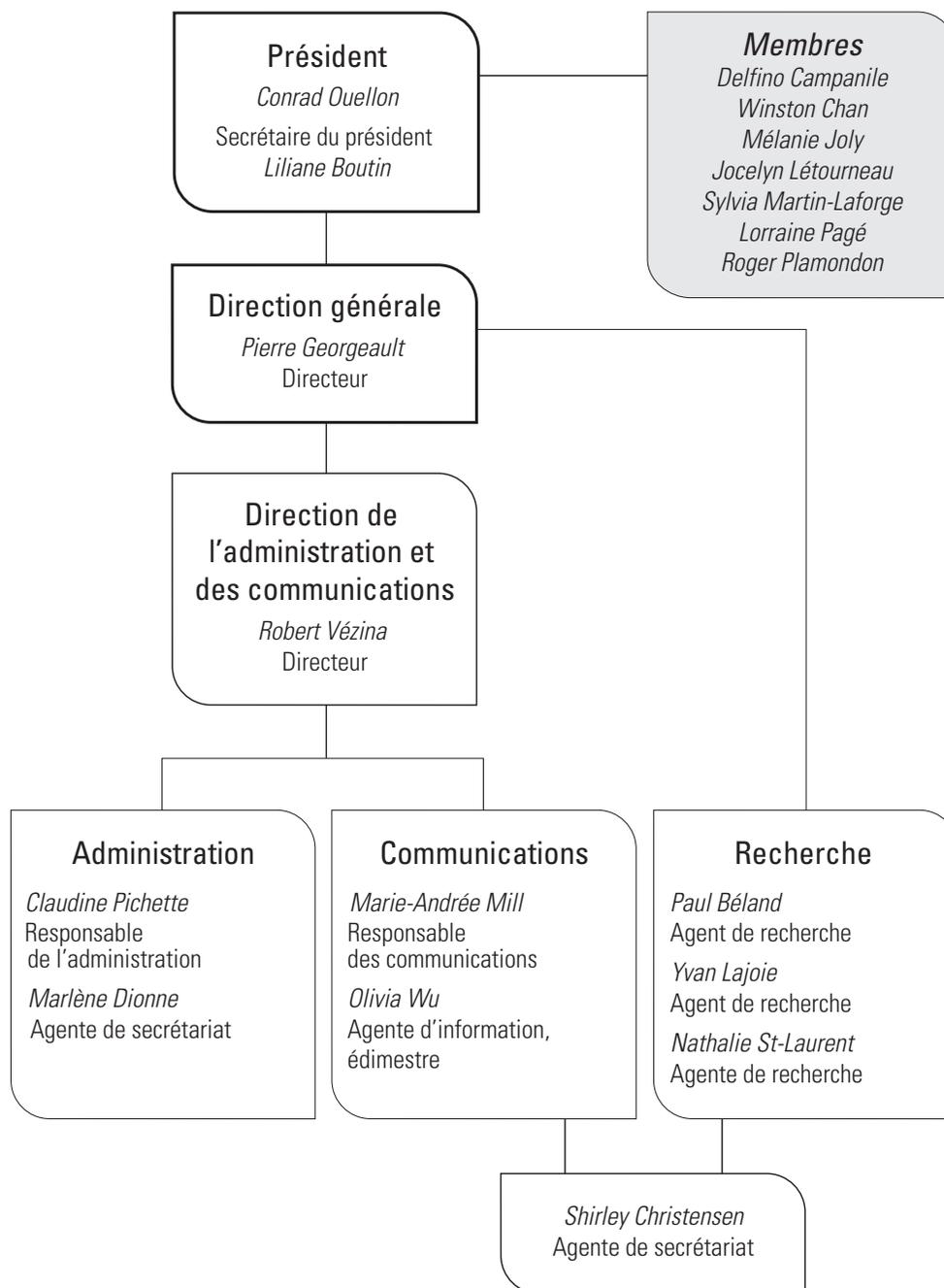
Les Communications

Le Service des communications a la responsabilité des communications internes et externes du Conseil, des relations avec les médias, de la mise à jour du site Internet et du site intranet, de la base de données du Conseil ainsi que des publications et du bulletin électronique *Francoscope*. Ce service est aussi responsable des activités relatives à l'attribution des prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette, de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 ainsi que du prix Émile-Ollivier. Il assure en outre le secrétariat des assemblées du Conseil.

La Recherche

Le Service de la recherche se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec et présente le résultat de ses recherches aux membres du Conseil. Ce service prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qu'il soumet aux membres du Conseil pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et dernière approbation des documents. Il participe également à la mise en œuvre de la planification stratégique du Conseil et en assure le suivi.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française



VI Le cadre de gestion

La planification stratégique et les politiques intérieures

Les membres du Conseil ont tenu compte du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008 des organismes de la langue dans la planification des activités du Conseil. La troisième partie du Rapport annuel de gestion relative à la présentation des résultats permet de voir comment cette planification stratégique a constitué un point d'ancrage pour les différentes activités du Conseil au cours du présent exercice.

En outre, le Conseil supérieur de la langue française a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise.

La politique linguistique

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil supérieur de la langue française a veillé à l'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Il s'est assuré de la qualité de la langue en soumettant à une révision linguistique ses documents de recherche, les textes qui servent à ses activités de relations publiques et ceux qu'il publie dans son site Internet. Étant donné son mandat d'exemplarité sur le plan linguistique, le Conseil se fait un point d'honneur d'accorder la plus grande importance à la qualité de tous ses textes, en particulier de sa correspondance. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui a trait à la langue des contrats et des documents et en ce qui concerne le matériel informatique.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil supérieur de la langue française a adopté, à sa 2^e assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie qui régit le comportement

de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le répondant en matière d'éthique et de déontologie au Conseil est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique du Québec. En tant que répondant, il a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui doit guider les décisions et les actions de chacun des membres du personnel. Plus précisément, il doit veiller à ce que le Conseil se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. Pendant l'exercice financier 2008-2009, le répondant a assisté aux sessions de formation organisées par le Secrétariat du Conseil du trésor et aux rencontres du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique du Québec. En juin 2008, il a participé au 10^e colloque annuel de l'Association des praticiens en éthique du Canada (EPAC/APEC), Région Québec, dont le thème était L'éthique dans nos organisations : un rôle professionnel en émergence.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le Conseil s'est doté d'une politique garantissant la protection des renseignements personnels contenus dans ses documents administratifs, et ce, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. La responsabilité du dossier a été confiée au Service des communications. Le Conseil se conforme actuellement aux exigences de la Loi mais tend, dans la mesure du possible, à augmenter son niveau de protection des renseignements personnels.

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Le Conseil, même si son personnel est peu nombreux, s'est appliqué à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique. Au cours de l'année 2008-2009, le taux d'embauche des membres de groupes cibles a été de 50 %.

La politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique

Le Conseil considère que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, car ces préoccupations font partie des exigences de la loi et sont essentielles à la bonne marche des activités de l'organisme. À cette fin, il s'assure que son personnel utilise des équipements adaptés, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Pour ce faire, il peut compter sur la collaboration de la Direction des ressources humaines du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Au cours de l'exercice, le Conseil n'a eu à déplorer aucun accident ni incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

Le Plan de modernisation du gouvernement

Le Conseil s'est assuré de respecter les règles relatives au Plan de modernisation du gouvernement, lequel plan limite le recrutement du personnel en fonction d'un taux de remplacement des départs à la retraite fixé à 50 %.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Le Conseil a toujours été guidé par les principes de respect et d'équité envers les membres de son

personnel dans un esprit de complémentarité des ressources. Durant le dernier exercice, le Conseil n'a pas reçu de demande de renseignements ni de plaintes portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le Conseil n'a pas pour mission de dispenser des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement aux locaux du Conseil, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent également obtenir l'information dont elles ont besoin et prendre connaissance des publications du Conseil, en consultant le site Internet (www.cslf.gouv.qc.ca). Le Conseil a commencé à apporter des améliorations à son site afin de le rendre encore plus facilement accessible aux personnes qui éprouvent des problèmes de vision. De plus, dans le cas où le Conseil ne disposerait pas des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il pourrait avoir recours aux services compétents de son ministère de tutelle.

La politique sur le développement durable

Le Conseil a accompli plusieurs actions de développement durable qui tiennent compte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et des grands principes contenus dans la Loi sur le développement durable. Ces actions dénotent, de la part du Conseil, un réel souci de faciliter l'accès de la population au savoir par la publication de multiples études et recherches sur la situation de la langue française au Québec; par des avis sur la maîtrise du français par les citoyens, laquelle est perçue à la fois comme un élément fondamental du patrimoine identitaire et culturel des Québécois, mais aussi, pour les jeunes et les nouveaux Québécois, comme un instrument essentiel pour faciliter leur accès au marché du

travail et leur pleine contribution au développement économique du Québec.

En ce qui concerne plus particulièrement la protection de l'environnement, la sauvegarde et le partage du patrimoine culturel collectif, l'efficacité économique, la santé et la qualité de vie au travail, voici les principales actions réalisées par le Conseil :

A—Protection de l'environnement et efficacité économique :

- déplacements de plusieurs membres du personnel par transports en commun (train, autocar, autobus et par avion pour les plus grands déplacements) et à pied;
- équipement bureautique moins énergivore (ex. : ordinateurs portatifs, écrans à cristaux liquides, etc.);
- publications numérisées, accessibles sur le site du Conseil à l'adresse suivante : www.cslf.gouv.qc.ca;
- bulletin du Conseil placé sur le site et envoyé aux destinataires par Internet, alors qu'auparavant il était publié sur papier et expédié par la poste;
- impression de plusieurs documents recto verso;
- utilisation de papier à haute teneur en matière recyclée pour l'ensemble des imprimantes et pour le photocopieur;
- utilisation de bacs de recyclage pour le papier et le carton, le plastique et le métal;
- archivage de la revue de presse en format électronique;
- utilisation de cartouches recyclées pour les imprimantes, lorsqu'il en existe.

B—Sauvegarde et partage du patrimoine culturel collectif :

- études et publications du Conseil, consultables sur Internet;
- modification du site Internet pour le rendre plus efficace et de consultation facile par les usagers;
- reconnaissance des actions de promotion du français par la remise annuelle de prix et d'une distinction :
 - les prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette;
 - le Prix du 3-Juillet-1608;
 - le prix Émile-Ollivier;
 - l'Ordre des francophones d'Amérique.

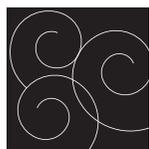
C—Santé et qualité de vie au travail :

- équipement bureautique moderne et plus adapté aux besoins du personnel;
- politique d'aménagement du temps de travail de façon à mieux répondre aux besoins du personnel.

De plus, le Conseil a préparé son premier plan de développement durable, qui sera mis en application à compter de l'année 2009-2010.

Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le Conseil a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.



TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2008-2009

En conformité avec sa mission et les orientations définies dans le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008, le Conseil livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche, de ses activités de reconnaissance et de participation au rayonnement de la langue française, de coopération internationale et de communication pour l'exercice 2008-2009. Ce rapport n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le Conseil n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes.

II Les résultats

Dans le cadre de l'orientation 3 du plan stratégique « Consolidar la politique linguistique du Québec », le Conseil supérieur de la langue française a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 2:

La célébration de la vitalité de la langue française

Objectif 1

Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes et d'entreprises en faveur de la langue française.

RÉSULTATS

- **Prix et distinction décernés par le Conseil supérieur de la langue française**

Les prix de journalisme

M. Conrad Quellon, président du Conseil, a remis les prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette au cours du Congrès de la Fédération professionnelle des

journalistes du Québec qui se tenait à Québec le 6 décembre 2008.

Le prix Jules-Fournier

Ce prix a été créé en 1980 dans le but de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin, à la direction du journal *Le Nationaliste*, et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999 dans le but de promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

L'Ordre des francophones d'Amérique*

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et d'un rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué l'Ordre des francophones d'Amérique, le 3 juillet 1978. Cette distinction, décernée annuellement par le Conseil, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Le Prix du 3-Juillet-1608*

En 1978, à l'occasion du 370^e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le Conseil remet annuellement ce prix à un organisme qui œuvre à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Le prix Émile-Ollivier*

Le prix Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1^{er} mai 2004, par le Conseil supérieur de la langue française, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le Conseil veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, originaire d'Haïti et décédé le 10 novembre 2002. Émile Ollivier a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre – roman, nouvelle, récit ou essai – publiée en français par une maison d'édition francophone du Canada, mais de l'extérieur du Québec. Le Conseil désire, par l'attribution de ce prix, manifester l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones.

***NOTE**

Le Conseil a reporté de mars 2009 à septembre 2009 la cérémonie relative à la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix Émile-Ollivier.

Toutes les informations sur les prix, les lauréats et les récipiendaires peuvent être consultées sur le site Internet du Conseil à l'adresse suivante : www.csLf.gouv.qc.ca.

Axe d'intervention 3:

La veille en matière linguistique

Objectif 2

Réaliser diverses études liées aux grands enjeux et défis en matière de langue dont, notamment, la redynamisation du processus de francisation, l'intégration linguistique des immigrants et les défis linguistiques que pose la société de l'information.

RÉSULTATS

Prise de position

Avis du Conseil supérieur de la langue française: *Le français, langue de cohésion sociale*, juin 2008.

Cet avis a été rendu public le 26 juin 2008. L'opinion du Conseil, qui porte sur les deuxième et quatrième

chapitres du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007* de l'Office québécois de la langue française, y est présentée clairement; les zones d'intervention possible sont mises en évidence de même qu'un ensemble de mesures correctives.

L'avis *Le français, langue de cohésion sociale* propose un projet de société qui vise la promotion de la langue française au Québec, sa maîtrise et la progression de son usage public par tous les Québécois. Plus particulièrement, il soutient l'idée que l'intégration sociale des immigrants est indispensable au développement d'une société francophone en Amérique du Nord, au Québec. À l'importance que la société d'accueil accorde à l'immigration pour l'avenir du Québec doit correspondre un effort de même niveau de l'État et de la population québécoise pour l'aboutissement de ce projet social. Cet effort doit, d'une part, s'appuyer sur une transformation de l'école québécoise dans son rôle de francisation et d'intégration; d'autre part, il ne peut vraiment produire ses effets que s'il ouvre l'accès au réseau social qu'est le monde du travail, là où les efforts de francisation doivent se voir récompensés.

La réussite d'un tel projet passé, on l'imagine facilement, par de nouvelles façons de faire et par une concertation qui met à contribution la volonté et l'expertise de toutes les composantes de la société québécoise, de l'État jusqu'à l'école et l'entreprise. Ce sont là les conditions d'une intégration sociale réussie des immigrants et d'un élargissement de l'usage du français dans le monde du travail. Il est utile de préciser que ces réflexions valent tout autant pour l'ensemble des composantes de la société québécoise.

Le Conseil tient tout particulièrement à insister sur les obligations qui incombent à la société d'accueil. Il estime, en effet, qu'il est illusoire de croire que l'incitation à la francisation des immigrants ait des chances de réussir si la société québécoise ne remplit pas adéquatement sa partie du contrat moral. Nous reprenons les propos que nous avons tenus devant la commission Bouchard-Taylor en décembre 2007: « [...] la primauté accordée au français exige que l'État s'assure que les immigrants puissent vivre dans un environnement qui les incite à utiliser le français partout dans l'espace public. Le français ne peut pas être réellement la langue

commune de la sphère publique s'il n'est pas, sans conteste, la langue normale et habituelle du travail; et, dans ce domaine, d'importants progrès restent à faire. »

Le titre de l'avis, « Le français, langue de cohésion sociale », met enfin en évidence une prise de position nette du Conseil. L'objet premier de réflexion du Conseil n'est pas la langue française en soi, mais plutôt la recherche de cohésion sociale par le vecteur de la langue française que l'on souhaite voir partagée par l'ensemble de la nation québécoise dans les manifestations de la vie publique.

Étude 1

- **Le français et les jeunes, par Nathalie St-Laurent, avec la collaboration d'Érica Maraillet, de Marie-Hélène Chastenay et de Caroline Tessier, Conseil supérieur de la langue française, mai 2008, 130 p.**

Rédigé par Nathalie St-Laurent, sociologue et agente de recherche au Conseil, le rapport *Le français et les jeunes* présente les résultats d'une étude qualitative menée entre 2006 et 2008 avec la collaboration d'Érica Maraillet, de Marie-Hélène Chastenay et de Caroline Tessier. Pour les besoins de l'étude – qui a comporté deux étapes – on a d'abord réuni 93 jeunes Québécois francophones, anglophones et allophones, âgés de 23 à 35 ans. Douze groupes de discussion ont été constitués pour permettre à ces jeunes de s'exprimer, pendant deux jours, sur différentes thématiques liées à la langue française au Québec.

Les propos recueillis lors de cette recherche dessinent un nouveau portrait de la société québécoise. Si les jeunes sont optimistes et confiants à l'égard du fait français au Québec, ils sont toutefois bien conscients de la nécessité d'entretenir les efforts de valorisation de la langue française. Il est important de rappeler que les jeunes ayant participé à l'étude font partie de la première génération à expérimenter le français comme langue commune au Québec. Ils attachent une grande importance à la langue française, celle-ci faisant partie intégrante de leur identité. Il s'agit également de la première génération de jeunes allophones qui a été scolarisée dans les écoles françaises; les

participants sont en outre parmi les premiers à avoir grandi au contact de la diversité ethnoculturelle.

Ce contact avec les néo-Québécois est probablement un des facteurs qui ont contribué à favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde. En effet, si les participants à l'étude reconnaissent l'importance de la maîtrise du français au Québec, leur rapport à l'anglais et aux autres langues diffère de celui des générations précédentes. Loin de sentir que ces langues menacent la vie en français au Québec, ils les perçoivent plutôt comme un atout permettant une ouverture sur le monde. Dans le cadre du travail par exemple, la plupart des jeunes ont affirmé utiliser principalement le français, bien qu'ils fassent occasionnellement usage de l'anglais. Dans le contexte de la mondialisation de l'économie, l'usage de l'anglais est perçu comme un incontournable qui ne menace en rien leur identité de travailleur francophone. Les jeunes travailleurs ont développé un rapport instrumental avec l'anglais.

Cependant, tout n'est pas rose dans le rapport qu'entretiennent les jeunes avec la langue anglaise. En effet, la majorité des jeunes souhaitent avoir la possibilité d'être servis en français, mais se disent relativement ouverts à ce que l'anglais soit également présent. Ils considèrent l'absence complète du français dans la langue d'accueil et de service comme inacceptable, mais pas au point de porter plainte. Dans les faits, la plupart affirment adopter une attitude conciliante en optant pour l'anglais, pour des raisons d'efficacité. Le scénario se répète dans les situations de communication avec un interlocuteur non francophone; les jeunes sont très conciliants et ont tendance à opter rapidement pour l'anglais lorsque l'autre ne parle pas français ou lorsqu'ils détectent un accent différent. En ce qui concerne l'affichage, les jeunes ont tendance à juger la question comme étant moins problématique, puisque la Charte de la langue française encadre étroitement les pratiques. Il est intéressant de noter toutefois que ce sont ceux qui font partie du groupe des « enfants de la loi 101 » qui ont décrié le plus ouvertement la présence importante de l'anglais dans l'affichage, considérant que cela nuit à la création d'un environnement francophone propice à la valorisation du français.

Malgré cette ambivalence et cette ouverture nouvelle à l'anglais et aux autres langues, les jeunes demeurent conscients de l'importance de valoriser le français, tant dans sa maîtrise par les individus que par la place que la langue française occupe dans la sphère publique. L'ensemble des jeunes reconnaît la pertinence de la Charte de la langue française. Toutefois, « pour eux, la meilleure manière de consolider la place du français au Québec passe par des moyens incitatifs, tels que les campagnes de sensibilisation et la conscientisation, par la valorisation et le renforcement positif à la fois de l'apprentissage et de l'usage du français. Ils souhaitent en effet convaincre les non-francophones de vouloir vivre en français au Québec plutôt que de les y forcer », résume Nathalie St-Laurent.

Le rapport complet est publié sur le site Internet du Conseil, à l'adresse www.cslf.gouv.qc.ca.

Étude 2

- **Caractéristiques générales des jeunes adultes de 25-34 ans au Québec, par Madeleine Gauthier et Mégane Girard, de l'Observatoire Jeunes et Société, Institut national de la recherche scientifique. Conseil supérieur de la langue française, mai 2008, 126 p.**

Les « enfants de la loi 101 » sont à suivre. Peut-être annoncent-ils déjà ce que sera le Québec de demain du point de vue culturel et linguistique, de même que sur les plans démographique et social. La cohorte actuelle des jeunes adultes de 25 à 34 ans marque, en effet, plusieurs différences avec les cohortes qui les précèdent, au même âge. Il y a d'abord la proportion sur l'ensemble de la population québécoise qui est différente de celle des cohortes précédentes : les 25-34 ans de 1986 représentaient 18,3 % de la population totale, 15,3 % en 1996. Ils ne sont plus que 13,6 % en 2006 (données de recensement). C'est la première cohorte où il y a plus d'unions libres que de mariages légaux et où les couples ont autant d'enfants dans une situation que dans l'autre. Les explications données auparavant pour expliquer la baisse de la fécondité ne tiennent plus : la scolarisation des femmes (c'est la cohorte la plus scolarisée), l'union libre et la présence sur le marché du travail.

La situation des 25-34 ans sur le marché du travail est tout aussi intéressante que celle de la cohorte qui précède immédiatement, soit les 35-44 ans. Les jeunes femmes ont davantage tendance à demeurer en activité lorsqu'elles ont un ou des enfants que ce n'était le cas dix ou vingt ans auparavant (« Enquête sur la population active », compilation de l'Institut de la statistique du Québec, 1986-2004). La différence avec les femmes sans enfants sur le marché du travail est de moins en moins grande, surtout dès que les enfants sont d'âge scolaire. Le taux de chômage de cette cohorte est plus bas que celui de la moyenne de la population en 2006. C'est le groupe qui compte le moins d'emplois atypiques et le moins de travail autonome la même année. Ces jeunes adultes sont très majoritairement des travailleurs rémunérés et le taux de syndicalisation a augmenté par rapport à la diminution qui se poursuivait au cours des dernières années (comparaison 1997-2006). Les deux membres du couple étant nombreux à occuper un emploi, le risque de pauvreté est le moins important pour ce groupe bien qu'il atteigne encore une certaine proportion de personnes seules et de femmes monoparentales au même âge. Fait qui étonne : les autochtones de cette cohorte, à l'opposé de la tendance des autres groupes, sont les moins nombreux en activité.

Le travail, même s'il demeure important pour ces jeunes adultes, ne représente pas tout à leurs yeux, puisqu'ils cherchent principalement à maintenir leur qualité de vie et espèrent conserver un certain contrôle sur leurs activités professionnelles. En effet, ils sont les héritiers d'une politique familiale qui leur permet d'adopter une telle attitude vis-à-vis du travail et ils savent en profiter. Quant à la possibilité d'envisager une conciliation famille/emploi, cette idée ne fait plus de doute dans leur esprit. De même, l'éventualité d'une conciliation famille/études constitue un objet de préoccupation pour eux, ainsi que pour les plus jeunes. Malgré un taux de scolarité qui s'avère être le plus élevé de toutes les cohortes jusqu'à maintenant, les 25-34 ans sont encore nombreux aux études à temps partiel. Ces jeunes adultes ont compris l'importance du savoir pour réussir sur le marché de l'emploi. Il est cependant à craindre que la surqualification en décourage certains, en particulier lorsque les emplois offerts, pour lesquels les exigences sont élevées, ne permettent

pas de donner une réponse concrète aux différents aspects de la formation acquise.

La cohorte des 25-34 ans constitue une cohorte mobile dans tous les sens du mot, car elle se caractérise par la migration, l'immigration et les voyages à l'étranger. La question migratoire est lourde de conséquences pour l'ensemble du territoire québécois. Ces jeunes adultes sont des urbains à près de 80 %. Pour eux, mobilité, études et vie urbaine vont de pair. Mais tout cela présente sans doute d'autres avantages, puisqu'ils sont parmi les plus ouverts à la diversité et à ce qui se passe ailleurs dans le monde. L'avenir de la planète constitue l'une de leurs grandes préoccupations, à l'égard de laquelle ils se révèlent les plus pessimistes. Pour ce qui est des autres secteurs de la vie (vie amoureuse, emploi, économie), ils entrevoient l'avenir avec un certain optimisme, renouant ainsi – pour plus de 60 % d'entre eux – avec la possibilité de faire mieux que leurs parents, une attitude qui ne s'était pas vue depuis quelques décennies au Québec. Ils s'intéressent à la question nationale, mais ne savent pas de quelle façon l'aborder.

C'est dans ce groupe d'âge (25-34 ans) qu'on trouve la plus grande proportion de personnes appartenant à une minorité visible (9,7%) et d'immigrants, lesquels sont proportionnellement plus nombreux à avoir le français comme langue maternelle. Si nous prenons en considération le groupe formé par ces immigrants, nous sommes portés à nous interroger sur les caractéristiques linguistiques et culturelles de toute la cohorte. Il appert que les francophones sont les moins scolarisés de cette cohorte qui est, dans l'ensemble, la plus scolarisée au Québec jusqu'à maintenant. Les francophones sont suivis par les autochtones, bien que ces derniers rejoignent pratiquement les autres membres de la cohorte quant au taux d'obtention du diplôme collégial. La proportion de diplômés universitaires est de 36 % chez les allophones (ceux dont la langue le plus souvent parlée à la maison est autre que le français et l'anglais); la proportion est très semblable chez les anglophones, mais représente à peine plus du quart chez les francophones. C'est chez les anglophones qu'on trouve aussi les plus grands lecteurs et les plus grands consommateurs d'activités culturelles.

Les francophones sont 52 % à parler l'anglais – ce pourcentage est plus élevé que celui qu'on observe dans les cohortes plus âgées – mais à cet égard, les anglophones

les dépassent largement, puisqu'ils sont jusqu'à 80 % à parler le français. Il y a d'ailleurs proportionnellement plus d'anglophones qui contractent des mariages mixtes que de francophones et d'allophones. Les allophones qui ne parlent qu'une des deux langues officielles du Canada sont plus nombreux à parler l'anglais (25 %) que le français (18 %), mais plus de 50 % d'entre eux parlent le français et l'anglais, ce qui en fait à tout le moins des trilingues. Quant à la langue du travail, selon les données statistiques du recensement de 2001, près de 80 % des membres de cette cohorte utilisent le français, 14 % l'anglais et près de 5 % les deux langues.

Bref, les nombreuses différences que la cohorte des 25-34 ans présente avec celles qui l'ont précédée dans le temps doivent être observées attentivement. Si les conditions économiques ne changent pas et si, par ailleurs, cette cohorte tient à maintenir l'héritage social et culturel dont elle profite maintenant, elle annonce le visage du Québec de demain.

Le rapport complet est accessible sur le site Internet du Conseil, à l'adresse www.cslf.gouv.qc.ca.

Étude 3

- **Mise à jour et réédition du livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, sous la direction de Michel Plourde et Pierre Georgeault. Fides, 2008, 679 p.**

Le succès remporté par les deux premières éditions du volume *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie* (2000 et 2003), aussi bien au Québec et au Canada qu'ailleurs dans le monde, a amené le Conseil supérieur de la langue française et les éditions Fides à produire une 3^e édition (2008), à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Le tirage des deux premières éditions à 5 000 exemplaires est depuis longtemps épuisé. L'ouvrage avait donné lieu à des « coups de cœur », des témoignages et des recensions qui illustrent clairement sa qualité et sa pertinence. Le public avait également apprécié la beauté de la présentation et de l'iconographie.

Cette 3^e édition, qui est une réédition intégrale du texte initial, se veut toutefois plus modeste. Elle se présente en noir et blanc et dépouillée de son iconographie. Elle

sera ainsi plus accessible aux étudiants au prix de 20 \$, car c'est à eux avant tout qu'elle est destinée. Les jeunes générations n'ont pas participé aux débats linguistiques des trente dernières années et elles ont besoin de comprendre et de faire leur propre synthèse sur des questions qui les touchent de près.

Cette réédition comporte toutefois un ajout, limité à une trentaine de pages. Il ne rend pas compte de tout, mais il souligne les principaux faits et les nouvelles orientations du dossier linguistique depuis 2000. Nous n'avons pas voulu ouvrir une 5^e partie à l'ouvrage initial, car le temps n'a pas encore consacré les nouvelles tendances. Mais l'ajout laisse clairement entrevoir la voie dans laquelle s'engage désormais l'avenir linguistique du Québec.

Nous l'avons donc intitulé « Le français, langue commune de tous les Québécois ». Cette notion de « langue commune » était déjà présente dans le Livre blanc de 1977, mais la Charte de la langue française a été perçue par une bonne partie de l'opinion publique comme la reconquête « ethnique », par les Québécois francophones de souche, de « leur » langue et de « leur » pouvoir économique et politique.

Cette conception ethnique est aujourd'hui dépassée dans l'esprit de la plupart des Québécois. Au fil des débats publics, des écrits et des recherches, nous avançons maintenant dans une approche civique, et la participation de tous les citoyens du Québec, quelle que soit leur origine, est sollicitée et appréciée pour construire ensemble, dans le respect de la diversité, un projet d'avenir fondé sur l'attachement à une langue commune, le français, ferment de la cohésion sociale.

L'ajout rend compte de ce cheminement récent (2000-2007) qui ne s'est pas fait sans heurts et qui reste encore ponctué de doutes et de questionnements : un Québec plein d'assurance où tous les Québécois avancent main dans la main pour construire, sur la base d'une langue commune, un avenir qui ne craint pas la diversité; et, par ailleurs, des inquiétudes et des tensions ici et là, provenant de groupes ou de personnes qui craignent que le Québec ne perde, dans cette « aventure », son identité linguistique ou son héritage culturel. Marie-Claude Sarrazin, une « enfant de la loi 101 », souligne comment l'approche civique

et inclusive correspond à l'esprit et au comportement de la jeune génération, pour qui la vie en français va de soi, mais qui ne craint pas la diversité culturelle. Elle déplore également que les recommandations de la commission Larose n'aient pas été mises en œuvre.

Une autre idée-force de l'ajout est celle de la prise en compte de la diversité ethno-linguistique québécoise et par conséquent de l'intégration sociale des immigrants. Michel Pagé brosse les contours de ce vaste domaine en signalant les défis et les besoins d'information pour décrire cette nouvelle réalité.

Enfin, la question de la promotion de la diversité linguistique sur le plan supranational, dans la mouvance de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, est débattue par Christine Fréchette, qui ouvre ainsi un chantier de réflexion et d'interventions internationales dans lequel le Québec aurait un grand rôle à jouer.

D'autres articles tiennent compte des enjeux de la situation actuelle. Ils ouvrent tous sur le futur proche. Saura-t-on profiter de cette fenêtre ouverte sur l'avenir?

Étude 4

- **Mise à jour du document Le Conseil supérieur de la langue française, 1978-2008, Synthèse des prises de position et des activités du Conseil. La période 1978-1998 a été réalisée par Gérard Lapointe, et la période 1998-2008 a été traitée par Yvan Lajoie. Conseil supérieur de la langue française, mai 2008, 131 p.**

Le document est publié sur le site Internet du Conseil, à l'adresse www.cslf.gouv.qc.ca.

Étude 5

- **Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse, par Paul Béland. Conseil supérieur de la langue française, juin 2008, 40 p.**

Parmi les immigrants allophones qui ne parlent plus leur langue maternelle à la maison, 58 % ont adopté le français et 42 % l'anglais. Toutefois, l'évaluation de la

force d'attraction actuelle du français ne peut se faire à l'aide des taux de transfert linguistique globaux puisque la majorité de ces immigrants ont choisi une langue il y a 30, 40 ou 50 ans. Le choix d'une langue par les nouveaux immigrants offre une meilleure évaluation de la force d'attraction actuelle du français. Parmi les immigrants arrivés depuis 1976 qui ont délaissé leur langue maternelle, plus de 68 % ont choisi le français.

L'origine des immigrants allophones est un facteur fort important de leur orientation linguistique. Parmi les immigrants arrivés depuis les années 1970, 75 % des immigrants de langue maternelle latine ou nés dans un pays de la francophonie internationale (les anciennes colonies françaises) ont choisi le français, comparativement à environ 15 % parmi les autres. L'orientation de ces deux groupes d'immigrants n'a presque pas changé au cours des 30 dernières années.

L'usage d'une langue en public, par exemple dans les commerces, au travail, dans les services de santé ou avec les employés des gouvernements, est un indice de sa vitalité, de son avenir. Pratiquement tous les allophones doivent rapidement adopter une langue de leur pays d'accueil pour réaliser leurs activités publiques. Ainsi, environ 40 % des allophones parlent le français ou l'anglais à la maison, mais 95 % le font en public. Éventuellement, ils parleront à la maison la langue qui leur semble la plus utile en public. Les communications effectuées dans le cadre du travail font partie de ces communications publiques. Selon le recensement de 2006, 48 % des allophones parlent le français le plus souvent au travail, 14 % le français et l'anglais. L'origine des allophones influence l'usage des langues au travail. Parmi les immigrants allophones de langue maternelle latine ou nés dans un pays de la francophonie arrivés au Québec en 1971 ou après, environ 65 % parlent le plus souvent le français au travail alors que parmi les autres, ce pourcentage est plutôt d'environ 15 %. Ces pourcentages ne varient pas, que ces immigrants soient arrivés récemment ou il y a quelques décennies. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des francophones de la région métropolitaine de Montréal utilisent le plus souvent le français au travail, comparativement à 20 % des anglophones.

Si les mesures de francisation mises en place dans les milieux de travail depuis 30 ans ont permis de maintenir constant l'usage du français au travail par

les deux groupes d'immigrants malgré l'informatisation et la mondialisation qui favorisent l'anglicisation, leur origine demeure toutefois le principal déterminant de leur choix du français ou de l'anglais au travail. Une enquête réalisée par Statistique Canada en 2006 auprès de plus de 2 000 allophones du Québec montre aussi l'influence de l'origine. Globalement, 43 % des allophones de la région métropolitaine de Montréal utilisent généralement le français dans leurs activités quotidiennes, mais parmi les immigrants allophones arrivés en 1986 ou après, ce pourcentage grimpe à 71 % s'ils sont de langue maternelle latine ou nés dans la francophonie et chute à 20 % s'ils sont d'origine différente.

Ces données ne signifient toutefois pas que la politique linguistique n'a aucun effet. Dans la mesure où le Québec projette l'image d'une société de langue française, il attire davantage d'immigrants francophiles disposés à adopter le français. Il faut aussi retenir que l'origine des immigrants n'est pas suffisante pour expliquer leur choix du français; la société doit posséder suffisamment d'institutions qui fonctionnent en français pour leur permettre de vivre en français, de concrétiser leur tendance à adopter le français. Cela représente un défi puisque 70 % des immigrants n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle et, de plus, 50 % d'entre eux connaissent à leur arrivée le français et l'anglais; ils pourraient donc utiliser l'une ou l'autre langue dans leur vie quotidienne.

Cette étude est publiée sur le site Internet du Conseil, à l'adresse www.cslf.gouv.qc.ca.

Étude 6

• État des lieux sur l'enseignement du français langue maternelle (projet ELEF).

Cette recherche est réalisée sous la direction de Suzanne-G. Chartrand, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval avec la collaboration du Conseil supérieur de la langue française et est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

La recherche s'étendra sur trois ans (2008-2011). Elle vise : 1) à dresser un portrait quantitatif et qualitatif de l'enseignement du français au secondaire au Québec

en menant une vaste enquête auprès d'un échantillon représentatif d'enseignants de français (803) et d'élèves de 4^e et de 5^e secondaire (1 617); 2) à dégager les constantes et les changements survenus depuis 25 ans en comparant les données recueillies dans le cadre de cette étude avec celles provenant de la recherche menée en 1987 par le Conseil de la langue française pour comprendre l'évolution de l'enseignement, le cas échéant; 3) à décrire les pratiques effectives de six enseignants de français et à les comparer à leurs pratiques déclarées; 4) à interpréter, à la lumière des données de l'enquête, de celles recueillies par le Conseil de la langue française et des travaux pertinents dans le domaine scientifique, les changements et les constantes observés dans les pratiques d'enseignement.

Bilan des travaux :

- 2008 : échantillonnage, élaboration des questionnaires, collecte des données;
- printemps 2009 au printemps 2010 : validation des données; traitement informatique des données; rédaction du rapport par l'équipe de l'Université Laval.

Étude 7

- **Étude qualitative sur l'intégration linguistique des allophones à Montréal (projet ILAM), par Nathalie St-Laurent et Shaha El-Geledi.**

Le projet ILAM porte sur l'insertion linguistique des allophones de Montréal, notamment en lien avec leur insertion sur le marché du travail. De nature qualitative, cette étude vise à recueillir des informations concernant le parcours migratoire et d'insertion linguistique des immigrants allophones, ainsi qu'à faire ressortir les difficultés qu'ils éprouvent en raison de leur non-connaissance du français. L'analyse du récit des expériences vécues par les immigrants depuis leur arrivée ainsi que de leurs perceptions concernant la situation linguistique au Québec, la langue française (son apprentissage et son usage) et l'ouverture de la société d'accueil permettra d'approfondir la réflexion sur les pistes d'actions possibles pour favoriser la francisation des immigrants allophones et favoriser leur insertion dans la société d'accueil.

Une dizaine de rencontres entre deux agentes de recherche et des intervenants de différents organismes

montréalais offrant des services d'aide à l'emploi aux immigrants ont eu lieu en février et en mars 2009. L'objectif de ces rencontres était de mieux cerner les profils et les parcours des immigrants qui ne parlent pas français, ainsi que de dresser un portrait global des défis qui se présentent à eux. Afin d'approfondir les divers aspects soulevés au cours des discussions avec les intervenants, 25 entrevues semi-dirigées d'une durée d'une heure seront menées auprès d'immigrants allophones adultes qui fréquentent l'un des organismes offrant des services d'aide à l'emploi sélectionnés. Ces immigrants, d'origines diverses, établis au Québec depuis au moins un an, ont tous en commun de ne pas connaître le français ou d'en avoir une faible connaissance.

La consultation auprès des immigrants allophones se poursuivra jusqu'à la mi-avril 2009. L'analyse des entretiens et la rédaction du rapport de recherche s'effectueront au cours de l'été 2009.

Étude 8

- **Collaboration à la réalisation de la plaquette La langue française au Québec, 400 ans. Quelques repères. Gouvernement du Québec, 2008, 32 p. (Conception et rédaction : Christine Eddie du Secrétariat à la politique linguistique, Pierre Georgeault et Robert Vézina du Conseil supérieur de la langue française.)**

Prospective 2009-2010

Le Conseil envisage de poursuivre ou d'entreprendre les activités et les travaux suivants au cours de l'exercice 2009-2010.

Prises de position

- Prise de position sur la maîtrise de la langue au Québec en réaction au chapitre VI du rapport de suivi de l'Office québécois de la langue française.
- Prise de position sur des propositions d'amélioration du rapport de suivi de l'Office québécois de la langue française.

Recherches

- Collaboration à l'étude « État des lieux sur l'enseignement du français langue maternelle »

(projet ELEF), dirigée par Suzanne-G. Chartrand de l'Université Laval. Suite du projet : traitement de données et rédaction du rapport.

- Conduite de l'« Étude qualitative sur l'intégration linguistique des allophones à Montréal » (projet ILAM), par Nathalie St-Laurent et Shaha El-Geledi. Poursuite des entrevues et rédaction d'un rapport d'analyse.
- Organisation du forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?*, avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde; le forum aura lieu les 3 et 4 avril 2009, au complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQAM.
- Participation au colloque de Liège *La communication citoyenne* (décembre 2009) avec les organismes de la langue de la Communauté française de Belgique, de France et de la Suisse romande. Participation à la préparation (volet québécois) et à l'évènement.
- Participation à la réunion des responsables des organismes linguistiques (Belgique, France, Québec, Suisse romande), à Bruxelles, en décembre 2009.
- Établissement de la problématique et planification du programme de recherche « Situation de l'usage des langues », avec la collaboration de Michel Pagé.
- Refonte du site Web du Conseil dans le cadre du plan d'action de la ministre Réussir ensemble en français. Suite et fin des travaux.
- Élaboration de l'étude « Le français, langue de la recherche scientifique au Québec? ». Dossier à ouvrir.

Objectif 3

Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise.

RÉSULTATS

Forums participatifs

- Dans le cadre de l'École d'été 2008 de l'Institut du Nouveau Monde, le Conseil supérieur de la langue française a fait organiser des activités jeunesse : un

forum participatif sur le thème *Langue française et cohésion sociale et des activités d'expression (Micro-ouvert, Visions d'avenir)* mettant en valeur les divers accents de la langue française. Ces activités se sont tenues du 12 au 16 août 2008 à l'Université Laval dans le cadre des activités du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

- Organisation du forum participatif *Langue française et marché du travail*, tenu aux HEC Montréal le 7 février 2009 dans le cadre du colloque *Bâtissons l'avenir* organisé par Force Jeunesse et le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec.

Forums

- Préparation du forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?* avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde. Ce forum aura lieu les 3 et 4 avril 2009, au complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQAM.
- Participation à la préparation et à la tenue du colloque international *La langue française dans sa diversité*, qui s'est tenu les 21, 22 et 23 septembre 2008, à Québec. Cet évènement était organisé par le Secrétariat à la politique linguistique, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française.
- Préparation de la Réunion des responsables des organismes linguistiques (Belgique, France, Québec, Suisse romande) et participation à cette réunion qui a eu lieu le 20 septembre 2008, à Québec.
- Participation à la préparation du IV^e Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, organisé, à Ottawa, par Patrimoine Canada et le Bureau de la traduction. L'évènement devait se tenir les 30 septembre, 1^{er}, 2 et 3 octobre 2008, mais il a été remis à une date ultérieure par Patrimoine Canada en septembre 2008.
- Participation au colloque organisé par la Délégation à la langue française de la Suisse romande en association avec les universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève, et intitulé *Le français dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique*. Ce colloque s'est tenu les 17 et 18 mars 2009 à l'Uni-Mail, à Genève.



QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information

En vertu de sa mission d'information, qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française possède le pouvoir d'« informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec » (article 188).

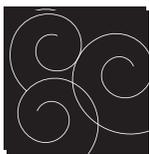
Ainsi, le Conseil a mis gratuitement ses études à la disposition du public, notamment en les publiant sur son site Internet.

Le Conseil a publié un avis, cinq études, un dernier numéro en format papier du bulletin, deux numéros

du nouveau bulletin électronique *Francoscope* et le Rapport annuel de gestion 2007-2008.

De plus, huit communiqués ont été acheminés vers les fils de presse.

Le président et les chercheurs ont prononcé dix conférences. Ils ont en outre participé et collaboré à l'organisation de six colloques et congrès. Le président a accordé dix entrevues à la presse québécoise et une à la presse étrangère.



A N N E X E I

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la 2^e assemblée du Conseil,
le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements

dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil, le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le ou la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

* Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité, qui l'a nommé, l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le président, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une

information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le ou la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.



ANNEXE II

Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française

Règlement adopté à la 2^e assemblée du Conseil,
le 13 décembre 2002

Charte de la langue française
(L.R.Q., c. C-11, art. 196)

Section I

Tenue des assemblées

1. Le Conseil supérieur de la langue française se réunit aussi souvent que nécessaire, mais il doit tenir au moins six assemblées par année.

Section II

Convocation

2. Sur demande du président, un avis de convocation est envoyé à chaque membre au moins cinq jours ouvrables avant la tenue d'une assemblée, mentionnant l'endroit, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée.

Cet avis est accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cependant, sur consentement de la majorité des membres, le Conseil peut, en assemblée, considérer toute autre question qui lui est soumise.

3. À la demande de quatre membres du Conseil, le président est tenu de convoquer une assemblée. Cette demande doit être signée par les quatre membres et contenir le projet d'ordre du jour.
4. Dans un cas qu'il juge d'urgence, le président peut convoquer une assemblée extraordinaire sans tenir compte des dispositions de l'article 2; l'avis de convocation peut alors être donné verbalement, par télégramme ou par tout autre moyen technique et il doit mentionner le sujet pour lequel l'assemblée est convoquée.

Section III

Décisions

5. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le vote se déroule à main levée, à moins que l'un des membres ne demande la tenue d'un scrutin secret.
6. Un membre ne peut se faire représenter ni exercer son droit de vote par procuration.
7. Une décision prise au cours d'une assemblée peut être reconsidérée avec le consentement des deux tiers des membres présents.

Section IV

Procès-verbaux

8. Le président, ou un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par ce dernier, dresse les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil.
9. Les procès-verbaux sont approuvés à la majorité des membres du Conseil.
10. Tout procès-verbal adopté doit être signé par le président, ou par un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par ce dernier.

Section V

Relations avec le public

11. Le président est autorisé à parler au nom du Conseil ou à agir comme son représentant. Tout autre membre peut être habilité à parler au nom du Conseil sur mandat du président ou par décision du Conseil.

Section VI

Absences

12. Si un membre omet d'assister à trois assemblées consécutives, le président peut le convoquer pour qu'il justifie ses absences. Lors de l'assemblée suivante, le Conseil peut délibérer sur l'opportunité de recommander au gouvernement la révocation de la nomination de ce membre.

Section VII

Entrée en vigueur

13. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.